

2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

**N° DEL2021\_06\_01**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 10 novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**5 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme REMOUE Christine donne pouvoir à Mme LE BOULAIRE Patricia.

M. LE GOLVAN Patrick donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à M. LE PALLEC Fabien.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LOIZEL-CADORET Catherine

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 octobre 2021

**OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme la Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le **06/12/2021**

ID : 056-215601774-20211110-DEL2021\_06\_01-DE

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

La candidature de Mme LOIZEL-CADORET Catherine comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNA A L'UNANIMITE, MME LOIZEL-CADORET CATHERINE COMME SECRETAIRE DE SEANCE.**

A PLUVIGNER, LE 10.11.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**


Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

**N° DEL2021\_06\_02**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 10 novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**5 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme REMOUE Christine donne pouvoir à Mme LE BOULAIRE Patricia.

M. LE GOLVAN Patrick donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à M. LE PALLEC Fabien.

**SECRETARE DE SEANCE** : LOIZEL-CADORET Catherine

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 octobre 2021

**OBJET** : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2021.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2021.

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le **06/12/2021**

ID : 056-215601774-20211110-DEL2021\_06\_02-DE

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

A PLUVIGNER, LE 10.11.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**


Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

**N° DEL2021\_06\_03**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 10 novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**5 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme REMOUE Christine donne pouvoir à Mme LE BOULAIRE Patricia.

M. LE GOLVAN Patrick donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à M. LE PALLEC Fabien.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** LOIZEL-CADORET Catherine

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 29 octobre 2021

**OBJET :** FINANCES BUDGET – VOTE DU QUART DES CREDITS

**Section de Fonctionnement**

Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater, les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

### Section d'investissement

Concernant les dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater ces dépenses, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le tableau suivant précise le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption :

	Crédits ouverts 2021 BP + RAR 2020	25 %
Budget principal		
20 Immobilisation incorporelles	50 850 €	12 712.50 €
21 Immobilisation corporelles	1 201 827.50 €	300 456.87 €
23 Immobilisation en cours	2 439 378.91 €	609 844.72 €
204 Subventions d'équipement versées	40 491.27 €	10 122.82 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 732 547.68 €</b>	<b>933 136.91 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 octobre 2021 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE L'ENGAGEMENT, LA LIQUIDATION ET LE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2022 DANS LA LIMITE DE 25 % MAXIMUM DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2021, NON COMPRIS LES CREDITS AFFERENTS AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 10.11.2021  
LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

**N° DEL2021\_06\_04**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 10 novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; ALLANO Françoise ; POTELE Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**5 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme REMOUE Christine donne pouvoir à Mme LE BOULAIRE Patricia.

M. LE GOLVAN Patrick donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à M. LE PALLEC Fabien.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** LOIZEL-CADORET Catherine

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 29 octobre 2021

**OBJET :** FINANCES – VOTE DES TARIFS 2022

Il revient au conseil municipal de délibérer sur les tarifs des services que la commune propose.

En raison de l'importance de l'inflation (2,2% en septembre), la commission finances, qui s'est réunie le 26 octobre, a proposé d'augmenter de 2% la majorité des tarifs.

Taxes funéraires et colombarium	
	2022
Caves urnes au cimetière (30 ans)	438.10 €
Concession cimetière (50 ans)	328.90 €
Renouvellement (50 ans)	328.90 €
Concession cimetière (30 ans)	197.30 €
Renouvellement (30 ans)	197.30 €
Scellement ou inhumation urne	33.65 €
Inhumation caveau	33.65 €
Inhumation en caveau municipal	33.65 €
Inhumation fosse	76.70 €
Caveau 6 places à Bieuzy-Lanvaux	1 749.65 €
Caveau 4 places	1 203.20 €
Caveau 2 places à Pluvigner	1 031.95 €
Vacation opération funéraire	22.45 €
Colombarium concession pour 30 ans	984.60 €
Colombarium concession pour 15 ans	656.80 €
Renouvellement colombarium 15 ans	327.90 €

Location de barrières	
	2022
La barrière (l'unité)	2.80 €

Droit de terrasse	
	2022
Le m <sup>2</sup>	15.25 €

Droit de place	
	2022
Plus de 10 ml	5.80 €
Entre 5 et 10 ml	4.80 €
Moins de 5 ml	3.80 €
Camion d'outillages (demi-journée)	37.80 €



2021/

Cirques et manèges	
	2022
Cirque (par représentation)	63.05 €
Marionnettes (par représentation)	21.00 €
Manèges (/m <sup>2</sup> /jour)	0.28 €
Forfait caravane habitation	31.50 €

Reprographie	
	2022
Photocopie couleur A4	1.65 €
Photocopie noir et blanc A4	0.30 €
Photocopie couleur A3	3.20 €
Photocopie noir et blanc A3	0.55 €

Garderie périscolaire	
	2022
Le quart d'heure	0.55 €

Tout quart d'heure commencé est dû.

Restauration scolaire	
	2022
Enfant	3.50 €
Enfant repas non réservé	7.25 €
Adulte	8.55 €
Enfant présentant un PAI médical si le repas est fourni par les parents	Gratuité de l'accompagnement
Enfant extérieur	4.05 €
Carte de cantine perdue	10.00 €
Remplacement d'un étui rigide	1.00 €

**Centre de loisirs (mercredi et petites vacances)**

		2022	
Quotient familial : Revenu fiscal de référence / nombre de parts		Tarif à la journée	Tarif à la 1/2 journée
1	Entre 0 et 5400	10.55 €	5.10 €
2	Entre 5401 et 9000	12.50 €	5.90 €
3	Entre 9001 et 10800	13.80 €	6.65 €
4	10801 et plus	15.00 €	7.20 €

**Bénéficiaires bons CAF :**

- 2,00 € (tarif à la 1/2 journée)

- 4,00 € (tarif à la journée)

Les enfants souhaitant s'inscrire à la 1/2 journée peuvent se restaurer pour un tarif complémentaire de 3.50 €.

Pour les communes non conventionnées :

Tarif 4 appliqué plus 2€ de majoration par journée et 1€ de majoration pour la 1/2 journée

Pour les 11-17 ans (uniquement petites vacances) :

Tarif selon activités en appliquant le barème suivant :

Tranche 1 : - 12% par rapport au tarif normal

Tranche 2 : tarif indiqué

Tranche 3 : tarif indiqué + 10 %

Tranche 4 : tarif indiqué + 18 %

**Bénéficiaire bons CAF :**

- 2,00 € (tarif à la 1/2 journée)

- 4,00 € (tarif à la journée)

**Centre de loisirs (été)**

		2022	
Quotient familial : Revenu fiscal de référence / nombre de parts		Tarif à la journée	Tarif à la 1/2 journée
1	Entre 0 et 5400	10.90 €	5.30 €
2	Entre 5401 et 9000	13.30 €	6.10 €
3	Entre 9001 et 10800	14.70 €	6.85 €
4	10801 et plus	15.40 €	7.40 €
5	Extérieurs	17.40 €	8.40 €

**Bénéficiaires bons CAF :**

- 2,00 € (tarif à la 1/2 journée)

- 4,00 € (tarif à la journée)

Réduction de 0.50 € par journée de 10 à 13 jours.

Réduction de 1 € par journée à partir de 14 jours.

2021/

	Indice INSEE 3T 2021
<b>LOYERS MENSUELS LOGEMENTS COMMUNAUX</b>	131.67 €

	Loyer mensuel 2022
Adresse du logement	
Lieu-dit Le Tanin – Etage	645.68 €
Garage rue Maréchal Leclerc	26.47€
1er étage ancienne mairie annexe 19 rue de Floranges à Bieuzy	337.55 €
Cellule 1 Maison médicale	705.79 €
Cellule 2 Maison médicale	705.79 €

<b>LOYERS ANNUELS LOGEMENTS MIS A DISPOSITION DES ADMINISTRATIONS</b>	

	Loyer annuel 2022
Adresse du logement	
La Poste avenue Général De Gaulle	8 797.92 €

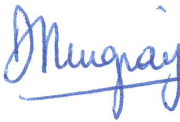

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 octobre 2021 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE CES TARIFS POUR L'ANNEE 2022. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 10.11.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

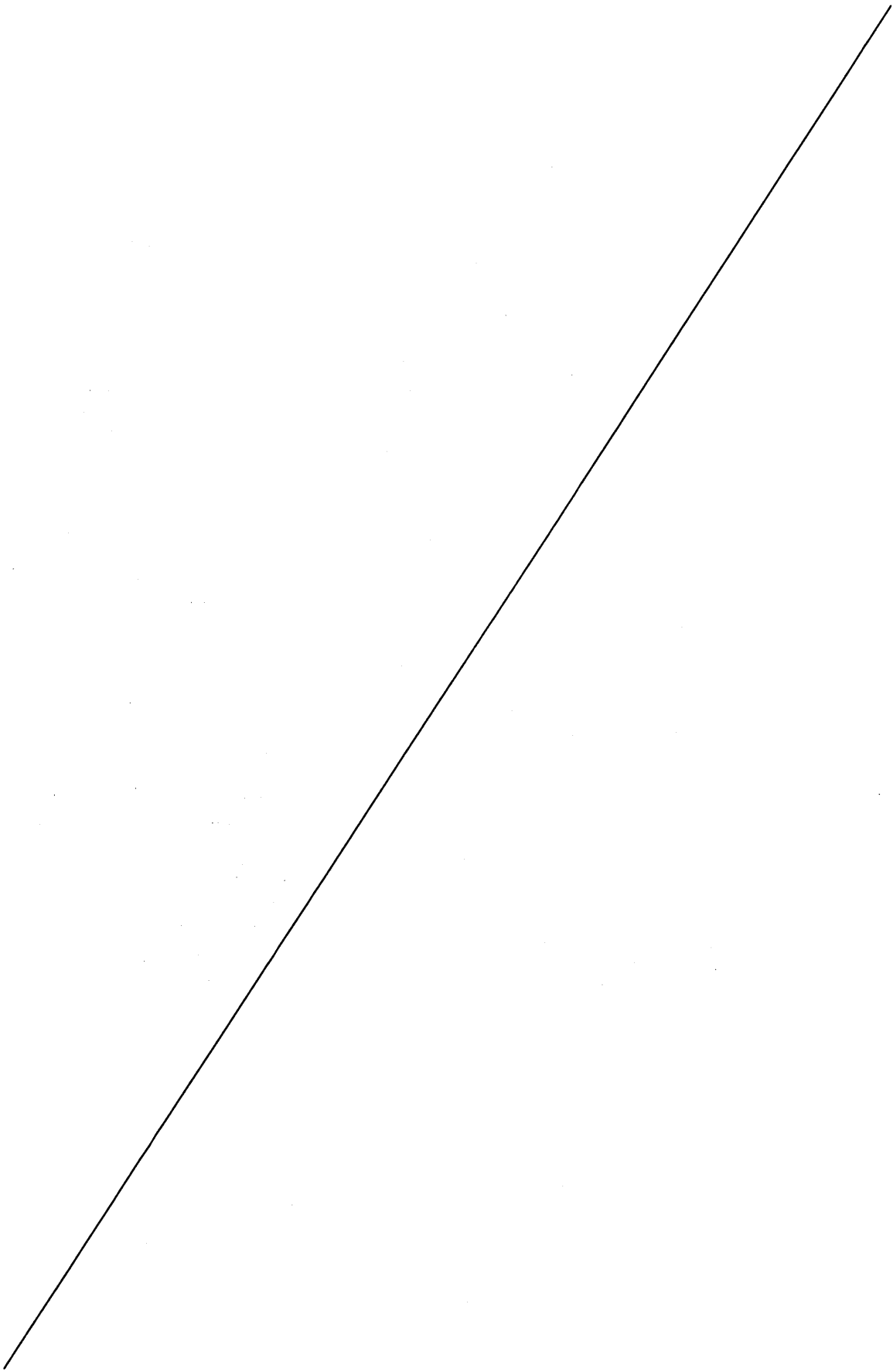
**VOTES : 29 pour**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

Envoyé en préfecture le 06/12/2021  
Reçu en préfecture le 06/12/2021  
Affiché le **06/12/2021**  
ID : 056-215601774-20211110-DEL2021\_06\_04-DE



2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

**N° DEL2021\_06\_05**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 10 novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**5 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme REMOUE Christine donne pouvoir à Mme LE BOULAIRE Patricia.

M. LE GOLVAN Patrick donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à M. LE PALLEC Fabien.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LOIZEL-CADORET Catherine

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 octobre 2021

**OBJET** : FINANCES BUDGET – ADMISSION D'UNE CREANCE ETEINTE

La commission de surendettement des finances publiques a prononcé l'effacement des dettes de cantine et garderie d'un administré pour un montant de 153.99 €.

L'effacement de cette créance sera à imputer au chapitre 65, compte 6542.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 octobre 2021 ;

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le **06/12/2021**

ID : 056-215601774-20211110-DEL2021\_06\_05-DE

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE CREANCE ETEINTE.  
MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 10.11.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

**N° DEL2021\_06\_06**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 10 novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**5 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme REMOUE Christine donne pouvoir à Mme LE BOULAIRE Patricia.

M. LE GOLVAN Patrick donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à M. LE PALLEC Fabien.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LOIZEL-CADORET Catherine

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 octobre 2021

**OBJET** : FINANCES BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1

Au cours de l'exécution budgétaire, des ajustements sont à réaliser. Une décision modificative permet l'ajustement des prévisions budgétaires en cours d'année, mais n'a pas de fonction de report. Elle modifie ponctuellement le budget initial, et peut être adoptée à tout moment après le vote du budget primitif. Le nombre de décisions modificatives est laissé au libre arbitre de chaque collectivité.

	Fonctionnement			Investissement		
Dépenses	Chapitre 042			Chapitre 20		
	<i>Dotation aux amortissements</i>	<i>article 68--</i>	<i>10 000 €</i>	<i>Frais d'études</i>	<i>Article 2031</i>	<i>14 000 €</i>
	Chapitre 023			Chapitre 21		
	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>article 023</i>	<i>- 10 000 €</i>	<i>Matériel de transport</i>	<i>Article 2182</i>	<i>- 14 000 €</i>
Recettes				Chapitre 040		
				<i>Frais d'études</i>	<i>article 28132</i>	<i>10 000 €</i>
				Chapitre 021		
				<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>article 021</i>	<i>- 10 000 €</i>

En début d'année 2021 une somme de 371 667.99 € avait été inscrite en dépenses de fonctionnement au chapitre 042 et en recette d'investissement au chapitre 040. Ce chapitre regroupe différentes opérations, dont les opérations d'amortissements des immobilisations. En réalisant un rapprochement de notre inventaire avec les données de l'actif de la trésorerie, il s'avère que ce montant sera insuffisant. Il convient d'ajuster les crédits de ce chapitre.

Il convient donc d'augmenter de 10 000 € les crédits en dépenses de fonctionnement au chapitre 042, puis en recettes d'investissement au chapitre 040.

Parallèlement il convient de réduire le virement de la section d'investissement (chapitre 023) et celui de la section de fonctionnement (chapitre 021) du même montant.

Il manque des crédits pour les frais d'études, il convient de les transférer depuis l'article 2182 destiné au matériel de transport.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 26 octobre 2021 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE DECISION MODIFICATIVE. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 10.11.2021  
 LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**

Le Maire,  
 - Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
 - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

**N° DEL2021\_06\_07**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 10 novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**5 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme REMOUE Christine donne pouvoir à Mme LE BOULAIRE Patricia.

M. LE GOLVAN Patrick donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à M. LE PALLEC Fabien.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** LOIZEL-CADORET Catherine

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 29 octobre 2021

**OBJET :** TRAVAUX – ADAPTATION DU RESEAU D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES ROUTE DE BAUD

En marge des travaux d'assainissement menés par Auray-Quiberon-Terre-Atlantique sur la route de Baud, il est intéressant de profiter des ouvertures de chaussée pour adapter notre réseau d'assainissement pluvial.

Une conduite de 800 mm a été posée par l'entreprise TPCO, pour un montant de 28 466,40 € TTC, offre la mieux-disante.

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le **06/12/2021**

ID : 056-215601774-20211110-DEL2021\_06\_07-DE

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 22 octobre 2021 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 10.11.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**


Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

**N° DEL2021\_06\_08**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 10 novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDÉ Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**5 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme REMOUE Christine donne pouvoir à Mme LE BOULAIRE Patricia.

M. LE GOLVAN Patrick donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à M. LE PALLEC Fabien.

**SECRETARE DE SEANCE** : LOIZEL-CADORET Catherine

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 octobre 2021

**OBJET** : TRAVAUX – ATTRIBUTION D'UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION DES OUVERTURES DE LA CHAPELLE INSCRITE DE TRELECAN

En raison des préconisations du service des bâtiments de France, les travaux de réfection des vitraux de la chapelle Saint-Fiacre à Trélécan nécessitent l'intervention d'un maître d'œuvre.

Le cabinet LIZERAND Architectes a été sélectionné pour une mission d'un montant de 15 780 € TTC.

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le **06/12/2021**

ID : 056-215601774-20211110-DEL2021\_06\_08-DE

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 22 octobre 2021 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE PRESTATION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 10.11.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

**N° DEL2021\_06\_09**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 10 novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote** : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**5 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme REMOUE Christine donne pouvoir à Mme LE BOULAIRE Patricia.

M. LE GOLVAN Patrick donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à M. LE PALLEC Fabien.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LOIZEL-CADORET Catherine

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 29 octobre 2021

**OBJET** : TRAVAUX – ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE ELEMENTAIRE JOSEPH ROLLO

Une consultation a été lancée pour recruter un maître d'œuvre pour la rénovation de l'école élémentaire Joseph Rollo.

À l'issue de l'appel d'offres, 3 candidats ont été auditionnés et c'est le cabinet PLAY ARCHITECTURE qui a été sélectionné pour un montant de 133 500 € TTC.

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le **06/12/2021**

ID : 056-215601774-20211110-DEL2021\_06\_09-DE

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 22 octobre 2021 ;

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CETTE PRESTATION. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 10.11.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2021/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

**N° DEL2021\_06\_10**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 10 novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

**24 Elus présents lors du vote :** HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; GENTIL Laurence ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; HOURMAN Florence ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane.

**5 Pouvoirs :**

Mme LE GOUEFF Viviane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.

Mme REMOUE Christine donne pouvoir à Mme LE BOULAIRE Patricia.

M. LE GOLVAN Patrick donne pouvoir à M. PILLET Gérard.

Mme COLOMBET Mylène donne pouvoir à M. LE PALLEC Fabien.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** LOIZEL-CADORET Catherine

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 29 octobre 2021

**OBJET :** TRAVAUX – DEMOLITION DU PONT BASCULE

Le pont bascule situé sur la zone Porh Mirabeau n'est plus en service. Les perspectives de reprise par des entreprises ou des particuliers ont échoué.

L'entreprise PICAUT a présenté une proposition à 8 244 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 22 octobre 2021 ;

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le **06/12/2021**

ID : 056-215601774-20211110-DEL2021\_06\_10-DE

**VOTE : APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. MME LA MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 10.11.2021

LE MAIRE, DIANE HINGRAY

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.